



# Inégalités jusqu'à la mort

PAR JEHANNE BERGÉ

ILLUSTRATIONS : MAUD ROMERA TOMAD

**En Belgique, chaque année, plusieurs centaines de personnes en grande précarité ou tout à fait esseulées sont enterrées à charge des communes. Invisibilisés de leur vivant, les sans-ressources continuent de l'être pour leur dernier voyage. Pendant plusieurs semaines, *Alter Échos* a tenté de retisser le fil de leur récit, et ce, en donnant voix à celles et ceux qui, armés de courage et de volonté, œuvrent pour que chacun, chacune puisse partir dans la dignité.**

**P**remiers jours de mai 2023, hôpital Saint-Pierre dans le centre de Bruxelles. Après plusieurs semaines de soins, sentant venir sa fin, Michel, 53 ans, émet le souhait de se faire accompagner par ses amis et un prêtre. Il s'éteint un jeudi aux aurores entouré de sa famille de cœur. Dans les heures qui suivent, ses frères et sœurs font savoir qu'ils ne participeront pas financièrement aux obsèques. Dans la foulée, Florence, l'une des proches de Michel, reçoit les informations du service social de l'hôpital. « *Comme monsieur est au CPAS et qu'il n'a pas de revenus, c'est la commune qui va prendre en charge l'inhumation.* » Le corps est transféré à la morgue, où l'on clarifie aux compagnons de Michel les conditions réservées aux indigents : service minimum des pompes funèbres, le défunt sera probablement nu dans son cercueil, pas de passage à l'église ou de trajets supplémentaires, incertitude quant à la date d'enterrement. Florence se sent alors complètement dépossédée de la mort de son ami. « *Quand je suis sortie de la morgue, j'ai crié. J'étais en colère, je trouvais ça totalement injuste. Ce n'était pas possible de laisser Michel partir comme ça, ça ne nous semblait pas digne.* » En rentrant chez elle, la jeune femme mène des recherches, passe des coups de téléphone. Avec les quelques camarades, elle s'organise. Émue par l'histoire, une entreprise de pompes funèbres humaniste leur propose une prise en charge à coûts réduits, le groupe met en place une cagnotte. « *Grâce à une somme de volontés, nous avons pu l'accompagner à la hauteur de l'homme qu'il était. Cependant, découvrir cette réalité des indigents m'a vraiment révoltée. Qu'est-ce que c'est que cette société qui perpétue le cycle des violences jusqu'à la mort?* »



Si Michel y a échappé, combien de personnes finissent-elles sous le statut de l'indigence? Impossible de le savoir. Matière communale, chaque service population tient ses propres listes concernant les funérailles des personnes sans ressources et/ou sans prise en charge. Il n'existe aucun chiffre officiel. Ce qui est certain, c'est que, derrière chaque cas, il y a une histoire, une trajectoire, mais aussi des procédures administratives complexes et parfois bancales.

### **DONNER UN NOM AUX MORTS DE LA RUE**

24 mai 2023, Grand-Place de Bruxelles. « *Chaque vie compte, chaque mort compte aussi. C'est une évidence, pour nous toutes et tous qui sommes rassemblés ici, et pourtant c'est un combat de tous les jours* », clame l'un des membres du collectif Morts de la rue. Dans la salle de l'hôtel de ville, devant une audience de plusieurs centaines de personnes, les noms des 79 morts de la rue de 2022 sont lus à haute voix. Aujourd'hui, le collectif leur rend hommage, leur message résonne entre ces murs officiels : « *Nous recevons chaque année plus de demandes, apprenons*

*chaque année plus de décès. Pourtant chaque année, nous espérons ne plus avoir d'utilité. On voudrait que la mesure soit prise de l'énormité du problème, que la lutte contre la pauvreté soit prise au sérieux.»*

Si la cérémonie annuelle en grande pompe attire l'attention de certains médias et politiques, tout au long de l'année, les membres du collectif travaillent en petit comité et avec des moyens extrêmement limités.

*« Tu retires une lettre à indigent et tu inverses le e et le n et ça fait indigne... souffle Florence Servais, coordinatrice. Nous avons créé cette structure parce que nous nous sommes rendu compte que parfois les gens de notre public disparaissaient. Pour eux, pas de nécrologie ni de cérémonie, les personnes étaient enterrées par les autorités sans que quiconque soit mis au courant.»*

Depuis 2004, ce groupe composé de personnes sans abri, de citoyens et d'associations, mène un travail de l'ombre et de fourmi en se donnant pour mission de permettre un adieu digne pour celles et ceux passés par la réalité de la rue. *« Nous avons un partenariat avec la Ville de Bruxelles qui nous avertit quand il va y avoir un enterrement indigent.»* Lorsqu'il s'agit une personne sans abri ou suspecte de l'être, Florence Servais envoie un mail aux associations du secteur afin de vérifier si le profil est connu de leur service. *« Ensuite, on tente de retrouver des proches, si besoin nous aidons à organiser des obsèques, nous essayons d'assister à l'enterrement, d'amener un peu de rituel... »* Si avec la Ville de Bruxelles, les rapports sont cordiaux, concernant d'autres communes, les relations se révèlent plus compliquées. *« Certaines administrations refusent de transmettre les informations relatives à l'enterrement des personnes. Je me suis fait entendre dire récemment : 'On ne prévient pas, sinon des gens viendraient.' C'est fou ! On dirait que certains perçoivent l'indigence comme un privilège, comme un enterrement gratuit... »*

## L'IMPOSSIBLE DEUIL

Parmi les témoignages recueillis, l'incertitude quant à la date d'inhumation revient très régulièrement. Les services décès des communes s'organisent en fonction de leur agenda, de celui des employés du cimetière et du service de pompes funèbres mandaté. Parfois, les proches sont prévenus, parfois pas, c'est au cas par cas. Elodie Francart a longuement travaillé dans le secteur du sans-abrisme. En matière d'injustices administratives face à la mort, dans sa mémoire, une histoire est gravée à jamais. *« C'était en 2019. Marcelle et Luc vivaient ensemble. Ils se sont fait expulser de leur logement. Durant leur première nuit de retour à la rue, Marcelle est tombée d'un banc et s'est brisé le crâne. Une ambulance est arrivée et l'a emportée. Voyant partir sa compagne, sous le choc, Luc a fait une crise d'épilepsie.»* L'homme est alors emmené dans un autre hôpital de l'autre côté de la ville. Le couple n'étant pas officiellement marié, personne ne prévient Luc de l'état de Marcelle entre-temps plongée dans le coma. Alertée par deux de leurs amis de la rue, Élodie Francart saisit l'urgence de la situation. Elle prend contact avec les deux hôpitaux, apprend que le pronostic de Marcelle se révèle très critique. *« Luc était très angoissé.»*

*Je suis allée le chercher à l'hôpital, nous sommes partis ensemble pour aller la voir. Peu de temps après notre arrivée, Marcelle est morte devant nous. Luc ne pouvait pas le croire, il secouait son corps. Le personnel soignant nous a demandé de quitter les lieux, je leur ai laissé mon numéro en insistant pour être mise au courant de la date des obsèques en leur disant que j'assurerais le lien.» Sans nouvelles depuis plusieurs jours, Élodie Francart rappelle l'hôpital. À l'autre bout du fil, on lui annonce que la commune a enterré Marcelle la veille. «Luc n'a pas pu lui dire au revoir. Pendant des mois, il a continué de la chercher partout. Pour lui, elle ne pouvait pas être morte. Moi, j'ai vécu cette situation comme une véritable violence. C'est comme si personne n'en avait rien à faire de cette femme, de qui elle était, de ce qu'elle avait à raconter. Tout ça parce qu'elle venait de la rue. Ça m'a profondément révoltée.»*

Loin de relever de l'anecdote, l'histoire de Marcelle et Luc témoigne d'une réalité systémique. «*Si quelqu'un nous demande d'être tenu au courant du jour et de l'heure des funérailles, on le fait, mais c'est vrai que ça peut prendre du temps. Alors j'imagine que certains fonctionnaires estiment que ce n'est pas leur travail; nous, à l'administration, on ne connaît pas le passé des gens. Il faut aussi savoir que certaines pompes funèbres font leur job avec beaucoup d'éthique, tandis que pour d'autres c'est juste un business, et plus vite ils procèdent aux enterrements des indigents, mieux ils se portent»,* confirme anonymement un employé du service décès d'une commune bruxelloise.

### « LE CARRÉ DES INDIGENTS »

Septembre 2023, gare de Charleroi. Denis Uvier pointe le doigt vers le pont : «*C'est ici dessous que j'ai trouvé le corps d'un sans-abri en faisant une tournée il y a quelques années. Ce jour-là, la presse a été alertée, ça a fait un ramdam pas possible et réveillé les consciences; après on ne pouvait plus faire comme si on ne savait pas.»* Cet ancien SDF devenu travailleur social œuvre depuis des années à la reconnaissance des morts de la rue. Passeur d'âmes, il accompagne les sans-ressources pour leur dernier voyage. «*Souvent, on apprend la mort des sans-abri par le bouche-à-oreille, mais parfois on découvre qu'ils sont décédés beaucoup plus tard, qu'ils sont partis sans un au revoir. Pour moi, ça, c'est vraiment difficile à accepter. C'est la précarité qui tue! La semaine prochaine, je vais à l'enterrement de Jordy, un gamin de la rue, même pas 35 ans. Saleté de vie.»*

Il nous emmène au cimetière de Soleilmont à Fleurus. À quelques pas de la porte d'entrée, vers la gauche, «le carré des indigents». «*Quand on les enterre, des fois, il y a quelques personnes, des fois, il n'y a que nous»,* murmure un fossoyeur occupé à laver ses outils. Ici, pas de stèles ni de pierres tombales, mais des tas de terre, des petits T et des croix en bois sur lesquelles sont collés des noms sur une plaque en plastique, ou juste des numéros, c'est selon. Denis Uvier fait le tour des tombes, ramasse un plastique ici, redresse une plante là. «*Certaines plaques ont été arrachées, c'est peut-être le vent... C'est dommage, on ne peut pas savoir qui est qui. Aux yeux de l'État, ils étaient invisibles de leur vivant, et les voilà invisibles dans la mort. T'imagines, tu arrives au cimetière et le gardien te dit que ton frère, c'est le numéro 45 de l'allée 10. Elle est où l'humanité là-dedans?»*



Lui et quelques camarades sont à la base du collectif carolo des Morts de la rue, aujourd'hui coordonné par le Relais social de Charleroi. « *On organise une déambulation dans la ville une fois par an pour amener le sujet dans le débat public, explique Arthur Mertens, chargé de projet. On tient un listing. La commune ne nous prévient pas systématiquement du moment des funérailles, mais on arrive à être au courant d'une manière ou d'une autre et on essaye d'y assister à chaque fois.* »

Denis Uvier insiste sur le prix exorbitant de la gestion de la mort. En effet, un enterrement classique même en version low cost coûte en moyenne 2.500 euros. « *C'est énorme pour quelqu'un de précaire! Moi j'ai connu des gens qui se sont endettés pour enterrer un copain, histoire qu'il ne parte pas comme indigent. Franchement, quand tu as juste une mini-pension et que t'es dans un logement social, comment veux-tu?* »

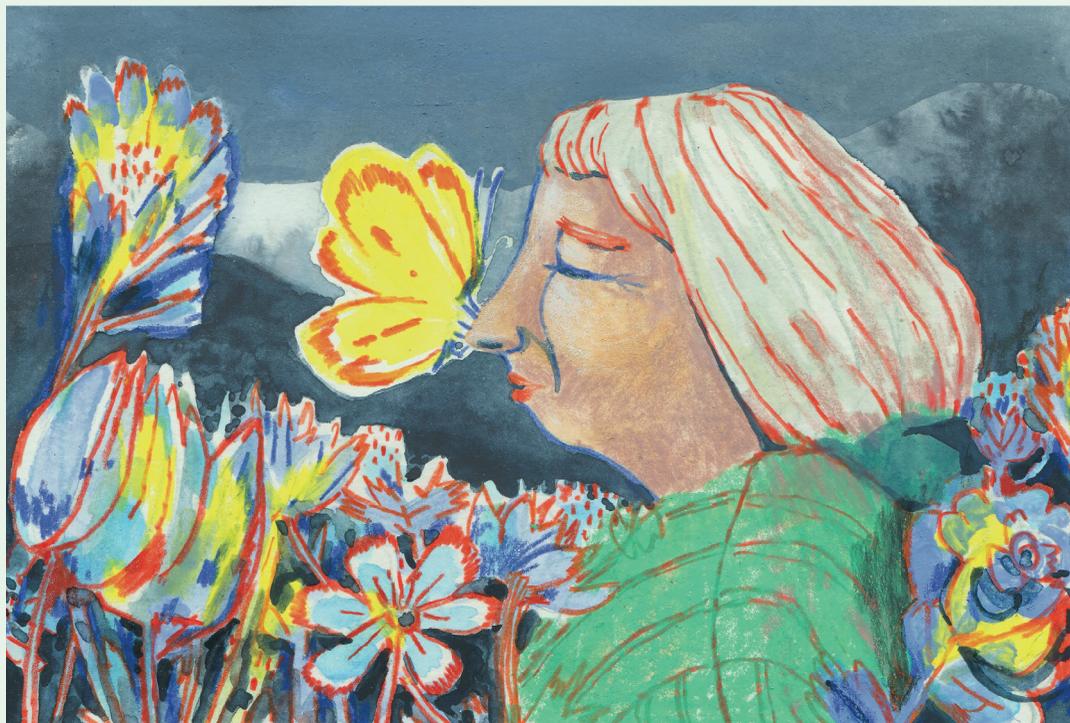
### **LES DERNIÈRES VOLONTÉS, UN DROIT POUR TOUS**

Quand il s'agit d'indigence, le principe de base repose sur l'inhumation de la dépouille au cimetière communal dans un emplacement non concédé – c'est-à-dire en pelouse ordinaire – et ce pour une durée minimale de cinq ans. Les



indigents ne peuvent donc pas être incinérés sauf s'ils l'ont spécifié aux autorités. En effet, chaque citoyen inscrit à l'état civil a le droit de déposer gratuitement ses dernières volontés auprès de sa commune, et ce peu importe son âge et/ou son état de santé. Les choix sont alors gardés précieusement dans le Registre national. Problème, la mort demeurant taboue dans notre société, dans les faits, peu de gens connaissent ce droit. Et surtout, quid des personnes qui ne sont pas en règle administrative ou dont le système ne tient pas compte, comme les sans-papiers? Pour pallier ces inégalités, le collectif Morts de la rue distribue des carnets de volonté auprès de son public. *« Nous œuvrons à sensibiliser les gens de la rue à ces questions et militons pour la reconnaissance de ce carnet auprès des autorités. Aussi, il faut savoir que les indigents sont enterrés dans la commune où ils meurent, pas dans celle où ils vivent, donc si quelqu'un décède à l'hôpital au fin fond d'Anderlecht alors que son réseau se trouve à Ixelles, eh bien ça va le rendre encore plus esseulé... Pour ça aussi on essaye de faire bouger les lignes »,* éclaire Florence Servais.

Le collectif a dû militer pendant des années pour que toutes les communes indiquent le nom des personnes sur les tombes indigentes. *« Et on demande que ce soit un système qui tienne pour que les proches de la personne puissent venir se recueillir. Il y a une idée reçue qui veut que les gens de la rue ne créent pas de liens, mais c'est faux! »*



### REPENSER LE RÔLE DU POLITIQUE

Place de l'Albertine, Bruxelles. Quelques personnes sont rassemblées autour d'un cerisier planté par le collectif des Morts de la rue. En ce 6 septembre, on célèbre Momo, 38 ans, décédé il y a un an. Sur l'écran d'un ordinateur, une vidéo affiche son visage en grand; lumineux, le jeune homme chante en play-back *Oh Happy Day*. Autour de la machine, certains pleurent, d'autres prennent la parole pour un hommage improvisé. « *Tu étais comme mon frère, souffle une jeune femme. Nous sommes ensemble pour te dire au revoir, Momo.* » À côté de la sono, Cléo Duponcheel reste discrète. Cette membre du collectif est entrepreneure de pompes funèbres depuis une dizaine d'années. C'est par conviction qu'elle a décidé de s'engager bénévolement. « *Comme c'est mon métier, je peux parfois régler certains problèmes logistiques ou débloquer des situations auprès des autorités. La mort, elle est injuste aujourd'hui. Je trouve que l'État ne prend pas ses responsabilités. C'est un peu facile de dire 'les vilains pauvres', mais qui les met dans cette situation-là? Les funérailles d'indigents, je n'appelle pas ça des funérailles, c'est un acte technique; on met le corps dans une boîte et la boîte dans un trou, c'est tout.* »

De plus en plus de voix s'élèvent pour tenter d'imaginer les choses autrement. En France, le Collectif pour une sécurité sociale de la mort invite à repenser le modèle à



travers des entreprises de pompes funèbres conventionnées. *« C'est facile de demander à quelqu'un toute sa vie de payer des impôts et après de lui dire de se débrouiller. Je pense aussi que l'État devrait assurer un service minimal à tous, et après à chacun de choisir des options supplémentaires. Avant, la mort était gérée par le collectif, c'est la professionnalisation du métier qui en a fait un business »*, avance Cléo Duponcheel.

### **COLLABORATION ENTRE SERVICES SOCIAUX ET ADMINISTRATIONS**

Septembre 2023, hôtel de ville de Namur. *« Nous travaillons en étroite collaboration avec le secteur de l'aide sociale. C'est chronophage parfois, mais c'est notre volonté »*, introduit Thomas Degueudre, coordinateur cimetières. *« Quand quelqu'un meurt, c'est la course contre la montre. Si personne ne se signale, on essaye de voir à qui on a affaire en termes de composition familiale, afin de vérifier s'il n'y aurait pas des gens à prévenir. »* Après cette phase de recherches, il se peut que l'administration retrouve des proches. *« On leur explique que ce n'est pas parce qu'une personne organise les funérailles et gère cette dépense qu'elle accepte la succession et doit donc supporter les*

éventuelles dettes. Par contre, comme les frais funéraires sont des charges privilégiées, s'il y a une succession, par exemple dans le cas de la vente d'un appartement, l'argent doit servir en priorité à payer cette créance.» Si personne ne souhaite prendre en charge le défunt, Thomas Degueldre assure le relais avec le service de pompes funèbres qui a remporté le marché public de la Ville. « Si des tiers veulent ajouter des choses, mais que ça n'incombe pas à la commune, c'est possible. Quoi qu'il arrive, on fait notre possible pour que les personnes partent avec dignité, et le fait de travailler avec les travailleurs sociaux de première ligne fluidifie les démarches. »

Cimetière de Belgrade, Namur. Au fond, la pelouse ordinaire où sont enterrés les indigents. Un bulldozer et de la terre fraîche retournée comme traces d'une inhumation récente. Deux personnes bras dessus, bras dessous déposent une fleur sur la tombe d'Isabelle, décédée quelques semaines plus tôt d'un arrêt cardiaque. « Elle a été cinq ans à la rue et puis elle en est sortie grâce au programme Housing First. Elle venait tous les samedis nous aider bénévolement, je l'aimais beaucoup. Elle était très connue à Namur », explique Céline Lepan, travailleuse sociale. Face au tas de terre sous lequel repose Isabelle, Dimitri, témoigne : « C'était ma compagne. Elle avait 47 ans, ça ne fait pas longtemps qu'elle a fêté son anniversaire. C'est la première fois que je viens aujourd'hui, avant, c'était trop dur. »

### L'ENTRAIDE COMMUNAUTAIRE

À quelques mètres de la pelouse où repose Isabelle, des tombes tournées vers la Mecque. « En 2007, un homme de 41 ans qui venait du centre d'accueil Croix-Rouge est décédé. Son corps n'a pas pu être rapatrié en Côte d'Ivoire à cause de la guerre. C'est la communauté qui a pris en charge son enterrement pour lui permettre le repos éternel, il a été le premier de ce carré musulman et a permis son déploiement », expliquent Nasser Ougouti et Najat Rochdi, membres du Conseil consultatif des citoyens musulmans de la Province de Namur. Avant le décès d'Hamed, les corps des défunts namurois de confession musulmane étaient soit rapatriés, soit envoyés au cimetière de Soleilmont. Pour Nasser Ougouti et Najat Rochdi, la question de l'indigence semble impossible à concevoir. « Si on apprend que, parmi les indigents, il y a un musulman, on prend les frais en charge. Ce serait une honte pour nous qu'il en soit autrement ! »

En Belgique, la sépulture ordinaire en pleine terre est attribuée gratuitement à chaque personne pour une durée limitée (cinq ans au minimum), indigente ou pas. Après cette période, puisque ces tombes ne sont pas concédées, les restes peuvent être déposés à l'ossuaire. Si on souhaite que la dépouille mortelle reste enterrée pour une période plus longue, une concession funéraire payante est obligatoire. Celle-ci requiert l'achat d'un monument. « Dans notre religion, on ne touche pas aux morts une fois qu'ils ont accédé au repos éternel. Mais ici les défunts sont en sursis, on milite pour le respect des différences culturelles et culturelles. En attendant, si la personne est sans ressources, on paye pour les concessions, pour les monuments et pour le rachat des concessions. On sauve les corps de l'inhumation et de l'ossuaire », clarifie le duo en marchant entre les tombes fleuries.



### UN DERNIER HOMMAGE

15 septembre 2023, cimetière de Bruxelles. Aujourd'hui, on enterre Krzysztof, 54 ans, d'origine polonaise. Un prêtre a fait le déplacement. À ses côtés quelques proches, une travailleuse du SamuSocial et un membre du collectif des Morts de la rue sont rassemblés à l'entrée. Le corbillard de la Ville de Bruxelles arrive. Le chauffeur, habitué aux enterrements indigents, invite doucement les personnes à suivre le véhicule jusqu'à la pelouse ordinaire. Le petit groupe marche silencieusement dans les allées où les arbres jouxtent des monuments somptueux. Tout au bout du cimetière, pas de stèles, mais une grande pelouse, de la terre fraîchement retournée et des dizaines de croix de bois. Le cercueil de Krzysztof est déposé sur le sol. Le prêtre prononce ses bénédictions en polonais. Pour accompagner le rituel, quelques fleurs, une bougie. Quelques minutes plus tard, les fossoyeurs descendent le corps dans la terre. Dans le carré des indigents, Krzysztof rejoint ses compagnons d'infortune.

Si la gestion de la mort est une question politique, la mort en elle-même est avec la naissance ce que l'on peut expérimenter de plus fort, de plus intime. Comme le souligne Marie De Hennezel, autrice de *La Mort intime* (Robert



Laffont, 2001), la personne, avant de partir, tente de déposer auprès de ceux qui l'accompagnent l'essentiel d'elle-même. Après plusieurs semaines de récolte de paroles, à l'heure d'apporter un point final à ce récit polyphonique, nos interrogations sont multiples. Comment assurer la dignité de chacun de nous? Est-ce que fermer les yeux sur la réalité des indigents n'entraîne pas de plus grandes inégalités encore? Est-ce que séparer les pauvres des nantis jusque dans la mort ne relève pas de l'inhumanité? Tant de questions, si peu de réponses. Et puis finalement, comme le métier de journaliste est de questionner, mais aussi de raconter, une ultime interrogation, comment transmettre ces vécus, ces morts silencieées?

Dans son superbe livre *Vivre avec nos morts*, Delphine Horvilleur écrit ceci : «*Le rôle d'un conteur est de se tenir à la porte pour s'assurer qu'elle reste ouverte. Ainsi se pose à nous la question des espaces et des séparations. Nous aimons croire que les parois sont hermétiques, que la vie et la mort sont bien séparées et que les vivants et les morts n'ont pas à se croiser. Et s'ils ne faisaient que ça en réalité?*» Et si avec ces quelques mots, tout était dit? •

À la mémoire de Michel, Marcelle, Jordy, Momo, Isabelle, Hamed et Krzysztof.

# alter • échos

Regard critique • Justice sociale

## MÉDIAKIT

### FAITES-VOUS CONNAÎTRE DANS LES PAGES ET SUR LE SITE DU MAGAZINE !

Alter Échos est le magazine mensuel d'analyse critique des réalités sociales en Belgique. Il s'adresse aux professionnel(le)s du secteur social-santé, aux décideur(se)s politiques, aux étudiant(e)s et à toutes les citoyennes et citoyens engagés.

Alter Échos se décline sur le web et sous forme de débats radiophoniques en complément des dossiers au cœur de chaque édition.



PUBLIEZ  
VOTRE  
ANNONCE  
DANS  
ALTER ÉCHOS

#### LANGUE

Français

#### CAMPAGNE WEB ET/OU PAPIER

- Parution unique/multiple dans les pages du magazine
- Insertion d'un banner sur le site web (différents formats possibles, sur demande)
- Insertion d'un visuel dans la newsletter

#### DIFFUSION

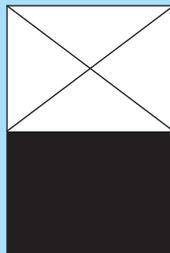
- 600 abonnés (papier et papier/web)
- + 4 800 lecteurs
- 150 points de vente en Wallonie et à Bruxelles
- 4000 abonnés à la newsletter
- 15 000 visiteurs en moyenne par mois sur le site [www.alterechos.be](http://www.alterechos.be)

#### INFOS TECHNIQUES

- Mode colorimétrique : CMYK
- Débord : 5 mm
- 300 DPI
- Format .pdf, .jpg ou .tiff

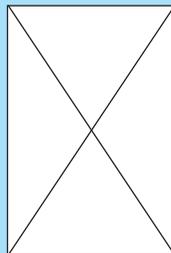
#### FORMATS ET TARIFS (HTVA)

1/2 PAGE



L20 x H 13,5 cm  
350 €

PLEINE PAGE



L20 x H 26,5 cm  
750 €

BANNER NEWSLETTER



650 x 250 px  
100 €

BANNER SITE



1014 x 274 px  
200 € / 15 jours

INTÉRESSÉ.E.S  
PAR UNE **OFFRE  
COMBINÉE**  
DANS PLUSIEURS  
MÉDIAS BELGES  
FRANCOPHONES  
ET LIBRES ?

Contactez-nous à  
[contact@kiosque.media](mailto:contact@kiosque.media)

**KIOSQUE**